

De la régulation macro-économique aux régulations sociales : une affaire d'identités

Pascal Ughetto

Institut de recherches économiques et sociales
16, boulevard du Mont-d'Est
93192 Noisy-le-Grand CEDEX
pascal.ughetto@ires-fr.org

Forum de la Régulation, 11-12 octobre 2001, Paris

En dépit du rôle qu'elle leur fait jouer dans ses schémas explicatifs de la croissance et des crises, la théorie de la régulation ne s'est guère attachée à préciser son analyse des « régulations sociales ». Les sociologues désignent par ce terme les règles formelles et informelles permettant d'organiser une cohabitation entre acteurs qui (pour des raisons de conflit d'intérêt, de différence de position sociale, etc.) ne va pas de soi *a priori*. Ce sont bien à ces régulations sociales que la théorie de la régulation fait allusion lorsqu'elle s'intéresse aux institutions. L'analyse des recompositions institutionnelles lors des phases de crise aurait donc dû déboucher sur un effort de compréhension de la dynamique des régulations sociales en liaison avec les phénomènes de restructuration économique.

Or, rien de très lisible n'apparaît dans ce domaine. Si l'on fait abstraction d'efforts demeurés circonscrits et ponctuels (Aglietta, Orléan, 1982 ; Aglietta, Brender, 1984), on peut dire que la théorie a eu tendance à scinder en deux objectifs distincts la tâche qui consistait, pour rendre compte des conditions d'une sortie de crise, à comprendre la formation de nouveaux compromis sociaux et le rôle de l'individualité dans l'établissement de nouvelles normes de comportement.

Dans un premier temps, en effet, la question de l'apparition de nouveaux compromis sociaux, venant aider à dépasser le compromis fordiste, a été explicitement posée (*e.g.* Boyer *dir.*, 1986 ; Coriat, 1990) et s'est trouvée intégrée dans l'approche en termes de scénarios : neutralisant plus ou moins les problèmes de temporalité et de reconfiguration des acteurs, il s'agissait d'observer, en « coupe instantanée », la capacité des acteurs sociaux institués (patronat, syndicat, État) à négocier des accords plus ou moins mutuellement favorables destinés à réformer le rapport salarial. L'idée d'une dynamique temporelle de recomposition des acteurs (apparition de nouveaux acteurs, de figures porteuses de nouvelles attentes, changement d'identités, de générations, etc.) ne s'est guère trouvée prise en compte, ne serait-

ce que parce qu'elle aurait rendu largement indéterminé le schéma explicatif des possibilités de sortie de crise (les scénarios). L'approche s'est peu préoccupée d'une dynamique de changement qualitatif résultant, notamment, du rôle des individualités, de leur écart par rapport à la norme instituée. Cette approche est finalement venue buter sur une faible capacité prédictive et heuristique et a succombé devant l'attrait croissant qu'a suscité la description du fonctionnement d'un régime d'accumulation patrimonial assis sur un compromis largement porté par les intérêts des « rentiers ».

Sans guère de lien, une autre démarche a été suivie plutôt dans un second temps, qui, à l'inverse, s'est préoccupée de la dynamique historique des institutions et de la question de l'individualité relativement aux normes. Comment passe-t-on du micro- au macro-économique, comment une innovation individuelle se répand-elle et s'impose-t-elle comme norme, est le problème que l'on s'est donné dans ce second cadre. La réponse a été cherchée la plupart du temps du côté de l'économie des conventions, plus rarement du côté de la théorie institutionnaliste, mais, dans tous les cas, c'est dans l'ouverture aux autres hétérodoxies qu'on a cherché, soit des liens de complémentarité immédiate, soit des éléments pour aider à l'approfondissement de l'approche en termes de régulation (Boyer, Saillard, dir., 1995). Ces efforts assez nombreux n'ont pas fourni de solution évidente au problème envisagé. Il faut dire qu'une telle démarche a tendance à sous-estimer la difficulté qui existe à faire converger des fondements méthodologiques extrêmement distincts (Ughetto, 1999, 2000a, b). Qui plus est, il n'est pas certain que la recherche d'un passage entre le micro- et le macro-économique soit la formulation la plus heuristique pour conduire la théorie de la régulation à introduire la question de l'individualité dans les processus de changement historique, compte tenu du fondement marxien de cette théorie : chez Marx, comme chez les classiques, il n'existe guère de distinction très nette entre le micro- et le macro-économique ; l'analyse se concentre plutôt sur des individus « symboliques » d'une classe¹. Le fordisme, comme concept, relève largement de cette logique. Il s'agit donc plutôt de « déconstruire » ces figures symboliques pour retrouver, derrière cette approche uniformisante, la variété sectorielle (du Tertre, 1989) et les comportements individuels (Ughetto, 1998). Certes, à certains moments, tout se passe comme si la diversité des fonctionnements sectoriels pouvait s'effacer derrière le cas de secteurs moteurs et repères de l'accumulation (*cf.* l'industrie automobile fordiste dans le régime d'accumulation intensive), de même que les comportements individuels semblent pouvoir être réduits à la norme dominante (norme de production, norme de consommation...). Mais, dans les phases de recomposition des régularités structurelles et institutionnelles, il devient urgent de redonner sa place à la singularité, sectorielle ou individuelle : plus qu'un passage entre le micro- et le macro-économique, il importe de comprendre « ce qui fait norme », ce qui fait que les individus tendent à se couler dans des normes de comportement permettant, dans les phases stabilisées, d'oublier ces individus pour ne s'attarder que sur les figures symboliques et sur ce qui fait qu'ils tendent, au contraire, en phase de crise, à déstructurer ces normes et à les recomposer.

La question des régulations sociales, telle qu'elle peut intéresser la théorie de la régulation, se trouve donc définie dans ces termes : les deux tâches qu'elle avait distinguées n'en font bien qu'une. Il s'agit de comprendre la dynamique des compromis sociaux fondant les formes institutionnelles et, pour cela, les processus par lesquels intervient la production de la norme à partir des attitudes individuelles. La thèse que nous soutenons ici est que ces

¹ Rappelons la phrase de Marx (1867, p. 13) : « il ne s'agit ici des *personnes*, qu'autant qu'elles sont la *personnification de catégories économiques, les supports d'intérêts et de rapports de classes déterminés* ».

processus mettent fondamentalement en jeu la recomposition des identités individuelles et collectives — par lesquelles nous entendons les appréhensions subjectives de la réalité — et la formation d'une légitimité de choix institutionnels. Dans un premier temps, nous établirons le lien entre l'identité et le normatif en soulignant l'importance de ce que nous nommerons les catégories de pensée naturalisées, puis nous envisagerons le rôle de la renégociation des identités individuelles et collectives dans le changement qualitatif à travers les restructurations de ces catégories naturalisées.

1. Au plus profond des formes institutionnelles : le jeu entre l'identité et la norme

1.1. La régulation : le problème du normatif

L'une des idées-forces de la théorie de la régulation est celle selon laquelle des formes institutionnelles *canalisent* les comportements. Mais comment les institutions produisent-elles une telle canalisation des comportements ? Comment leur pouvoir normatif s'exerce-t-il ? Dans les institutions, ce qui compte est moins leur existence formelle que leur effet normatif. Une institution peut exister, à l'état formel, sans être respectée. Les institutions formelles ne sont rien indépendamment de cet étayage que constitue le sentiment subjectif de l'obligation d'agir dans le respect de la norme qu'elles sont censées imposer : subjectivement, le non-respect de la norme, s'il n'est pas impossible à envisager, suppose, malgré tout, que la personne combatte en elle des résistances d'ordre mental qui tendent à lui faire penser qu'elle ne devrait pas agir ainsi. C'est là une problématique centrale de la sociologie, notamment celle de Durkheim et de son école (Mauss et le *mana*, etc.). Les institutions et leur capacité effective à influencer les comportements, tel est bien le problème qu'il faut résoudre.

La réponse pourrait-elle se situer du côté d'une théorie des règles telle que la propose J.-D. Reynaud (1988, 1989), au moins pour ce qui est des organisations ? Dans ces dernières, en effet, il faudrait voir, derrière le formel et l'informel, une *régulation de contrôle* — œuvre de la hiérarchie pour contrôler les zones de liberté des collectifs salariés — et une *régulation autonome*, réaffirmation de l'autonomie *contre* l'effort de contrôle, réaction *contre* la régulation venue d'en haut, sachant que les règles effectivement suivies relèvent, dès lors, assez largement d'une « régulation de compromis » ou d'une « régulation conjointe » (lorsque l'ajustement de la régulation de contrôle procède, dans un cas, plutôt d'un accord plus ou moins tacite et, dans l'autre, d'un compromis négocié par les représentants des salariés et le côté patronal) (Reynaud, 1988, p. 15). Cette approche nous fait progresser dans la mesure où elle introduit le souci de concevoir le sentiment de légitimité de la règle pour rendre compte de l'effectivité de son pouvoir normatif. La régulation « venue d'en haut » se heurte potentiellement au fait que les exécutants ne s'y reconnaissent pas. Ils ne la respecteront (= suivront) pas spontanément parce qu'ils auront le sentiment qu'elle ne les respecte (= reconnaît) pas nécessairement. De ce hiatus naîtra un sentiment d'absence de légitimité de l'opération de régulation. Un résultat important apparaît, qui est que, fondamentalement, la régulation sociale renvoie au sentiment de ce que les gens sont ou veulent être. La régulation sociale a à voir avec des questions d'identité. La thèse de J.-D. Reynaud est même de dire que c'est autour de la création d'une régulation que se constituent les identités de ceux qui se

donnent cette régulation. La régulation sociale a donc à voir avec des questions de création et de recréation d'identités collectives à chaque fois que les règles sont renégociées.

La force de la régulation conjointe est alors sa capacité à générer de la légitimité en suscitant un processus par lequel chacun aura davantage tendance à se retrouver dans la règle, à s'y reconnaître et à s'y trouver reconnu (pour ce qu'il est). C'est, du reste, le principe même de la démocratie, en théorie : à l'issue du débat démocratique, chacun se trouve à accepter la loi comme légitime dans la mesure où, si celle-ci ne reflète pas que son seul intérêt personnel, lors du processus de discussion collective, il a eu l'occasion de se représenter les attentes que d'autres plaçaient dans cette même loi et se trouve capable de repérer dans quelle mesure chacun (dont lui) s'y est fait reconnaître et donc comment elle peut organiser le vivre ensemble.

Si l'on se préoccupe de comprendre les conditions par lesquelles une injonction peut faire norme, il semble donc qu'un début de réponse soit fourni par cet impératif d'une possibilité, pour les parties prenantes, de se retrouver un tant soit peu dans la régulation et donc par l'obligation, pour cette dernière, de respecter des identités. Mais cette proposition correspond plus à un prérequis qu'à la réponse elle-même. Tout d'abord, parce que, en raison de la définition des régulations de contrôle et autonome, elle renvoie ici plutôt à des rapports entre acteurs collectifs. Cela ne veut pas dire que l'analyse serait contrainte à ne porter que sur les identités collectives et qu'elle ne serait pas en mesure de préciser le rapport avec les identités individuelles ; mais, inversement, si l'objectif de rendre compte d'un tel rapport n'est pas explicitement prévu, rien n'oblige l'analyse à se diriger inévitablement vers lui et celle-ci risque de se concentrer sur les stratégies collectives de définition du groupe. L'effectivité de l'application de la régulation comme résultant de l'effet normatif sur les comportements individuels ne resterait alors que partiellement éclaircie.

Ensuite, la question de l'identité ouvre des problèmes théoriques concernant la conception que l'on se fait de celle-ci : conception « essentialiste » — l'identité est ce qui fait *l'identique*, qu'il s'agisse de l'individu qui reste lui-même en dépit des changements qui l'affectent ou des membres d'un groupe qui, fondamentalement, partagent une essence commune qui les distingue d'autres groupes en dépit de différences secondaires — ou conception « nominaliste » — l'identité n'est pas une essence permanente mais le résultat, toujours à reprendre, d'une identification à des identités potentielles pour, paradoxalement, se créer une spécificité — (Dubar, 2000) ? L'idée que les identités se définissent dans la création de la règle ne tranche pas réellement entre les deux possibilités. Mais l'opposition d'une régulation de contrôle et d'une régulation autonome départageant nettement les acteurs en fonction de leur position, tendrait malgré tout à renvoyer à des formes d'essences permanentes. En définissant la seconde de ces régulations essentiellement comme réaction *contre* la première, on tend à faire prévaloir la dimension collective. Celle-ci existe indéniablement et entre dans la formation des identités individuelles, mais ces dernières ne sont pas réductibles à l'identité collective : ainsi, le rapport individuel à la régulation de contrôle n'est pas nécessairement aussi aisément définissable à partir de l'optique de l'opposition à cette régulation que peuvent l'être les identités collectives. Et même celles-ci, à partir du moment où elles n'existent pas indépendamment des identités individuelles, pourraient bien se trouver à intégrer un rapport plus complexe à la régulation de contrôle.

En d'autres termes, la théorie de la « régulation de compromis ou conjointe » peut déboucher indifféremment sur deux perspectives la concrétisant et la complétant : ou bien les individus rendent effective la régulation de compromis dans la mesure où, alors même qu'ils

ne se distinguent guère de leur groupe d'appartenance, ce groupe a trouvé, avec la nouvelle régulation, un sens réactualisé à sa participation aux rapports sociaux séculaires qui le lient au groupe opposé (témoignant ainsi d'une *évolution* des identités collectives) ; ou bien les individus confèrent un réel effet normatif à la régulation en question dans la mesure où *chacun* suit un chemin consistant à recréer pour lui-même du sens pour la régulation de contrôle d'origine managériale² et pour la régulation autonome qui tend à se structurer face à la première — lesquelles régulations sont elles-mêmes le produit de réflexions individuelles, mais confrontées collectivement, pour recréer du sens face à une conjoncture en évolution. Il y a alors *renégociation* (et non simple évolution) des identités *individuelles* et *collectives*, en interaction.

1.2. Entre l'identité et le normatif : les catégories de pensée naturalisées

C'est cette seconde option qui nous semble la plus à même de relier le normatif, non pas aux seuls collectifs, mais aux individus — ce que nous paraissent illustrer les analyses de Berger et Luckmann (1966). Ces auteurs intègrent, en effet, les institutions dans une analyse de la « construction sociale de la réalité » qui offre une solution au problème théorique qui est le nôtre mais qui, pour cela, requiert d'en passer par l'identité.

Pour eux, tout d'abord, c'est l'approche phénoménologique qui est capable de rendre compte de l'apparition des institutions. À cette apparition, il y a deux conditions :

« L'institutionnalisation se manifeste chaque fois que des classes d'acteurs effectuent une typification réciproque d'actions habituelles. »

« Les institutions impliquent ensuite l'historicité et le contrôle. Les typifications réciproques des actions sont édifiées tout au long d'une histoire partagée. (...) Il est impossible de comprendre correctement une institution sans comprendre le processus historique à l'intérieur duquel elle a été formée. Les institutions, par le simple fait de leur existence, contrôlent la conduite humaine en établissant des modèles prédéfinis de conduite, et ainsi la canalisent dans une direction bien précise au détriment de beaucoup d'autres directions qui seraient théoriquement possibles. » (Berger et Luckmann, 1966, pp. 78-79)

Prenant l'exemple d'un couple qui se forme, ils montrent l'importance d'un processus de typification partagée d'actes que chacun pensait auparavant à sa propre manière. Se construit une conception, commune à ce couple, de la façon dont la réalité fonctionne, de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire, etc.

Les conceptions partagées prennent un statut d'institution dès lors, expliquent nos auteurs, qu'un troisième individu (un enfant) apparaît, qui n'a pas participé à l'élaboration de ces conceptions et auxquelles elles s'imposent donc avec l'apparence de l'indiscutable :

« Le monde institutionnel, qui existait *in statu nascendi* dans la situation mettant en présence, à l'origine, A et B, est maintenant transmis à d'autres. (...) Les habituations et les typifications qui sont entreprises dans la vie commune de A et de B, formations qui jusqu'alors avaient encore la qualité de conceptions *ad hoc* de deux individus, deviennent maintenant des institutions historiques. (...) Les institutions sont maintenant vécues en tant que détentrices d'une réalité propre qui affronte l'individu comme un fait extérieur et coercitif » (*ibid.*, pp. 83-84)

² Cela signifie, notamment, que, pour un salarié, la régulation de contrôle n'est pas réductible à un corps étranger, restant toujours extérieur à lui, et qu'il faudrait combattre avec l'« anti-corps » de la régulation autonome, mais qu'elle est à la fois règle hétéronome s'imposant à lui dans le cadre de rapports hiérarchiques et règle susceptible de prendre sens pour lui (en raison d'une convergence avec des valeurs personnelles, etc.).

L'institutionnel apparaît ainsi comme un « durcissement » de ce qui n'était auparavant qu'une « habituation » :

« A et B sont seuls responsables d'avoir construit ce monde. A et B restent capables de le changer ou de l'abolir. Qui plus est, comme ils ont eux-mêmes formé ce monde tout au long d'une vie partagée dont ils peuvent se souvenir, le monde ainsi formé leur apparaît comme pleinement transparent. (...) Tout ceci se transforme dans le processus de transmission à la génération suivante. L'objectivité du monde institutionnel "s'épaissit" et "se durcit", non seulement pour les enfants mais aussi, par effet de miroir, pour les parents. Le "on recommence" devient maintenant "voici comment ces choses sont faites". Un monde ainsi considéré atteint à une fermeté dans la conscience. Il devient plus lourdement réel et ne peut plus être changé aussi instantanément. Pour les enfants, particulièrement dans la première phase de leur socialisation, il devient *le* monde. (...) Pour les enfants, le monde transmis par les parents n'est pas totalement transparent. Comme ils n'ont joué aucun rôle dans sa formation, ils l'affrontent en tant que réalité donnée qui, comme la nature, est opaque au moins en certains endroits. » (*ibid.*, pp. 84-85)

Le phénomène institutionnel est ainsi présenté par ces deux auteurs directement du point de vue du sentiment de coercition qui s'impose à l'individu qu'est l'enfant, enfant arrivant dans un monde déjà là (principe holiste) : telle qu'analysée chez l'enfant, si l'institution fonctionne comme telle, c'est-à-dire exerce effectivement un pouvoir normatif, c'est dans la mesure où elle se présente à l'individu comme *naturalisée*, comme donné objectif. L'institution opère pour autant qu'elle se manifeste à l'individu comme *catégorie de pensée naturalisée* à l'aide de laquelle il appréhende le monde comme étant nécessairement celui auquel elle correspond et non un autre potentiellement envisageable. Dans l'approche de Berger et Luckmann, le phénomène institutionnel a donc nécessairement à voir avec le processus de socialisation de l'individu, qui apparaît comme un processus de création et d'objectivation ou naturalisation d'un monde parmi d'autres possibles. Or, ces auteurs montrent aussi que la socialisation n'est finalement que l'autre face de la constitution de l'identité individuelle : la socialisation opère, en effet, à travers l'action de ceux qui, selon leurs termes, apparaît à l'enfant comme ses « autres significatifs », c'est-à-dire ceux (principalement ses parents) qui comptent pour lui, avec qui il entretient un rapport émotionnel, et qui « médiatisent [l]e monde pour lui », « en sélectionnent des aspects selon leur propre situation dans la structure sociale et également en vertu de leurs idiosyncrasies individuelles, enracinées biographiquement » (p. 180). La formation de l'identité passe par l'identification de l'enfant à ces autres significatifs :

« L'enfant prend en mains les rôles et les attitudes des autres significatifs, c'est-à-dire qu'il les intériorise et les fait siens. Et grâce à cette identification aux autres significatifs l'enfant devient capable de s'identifier à lui-même, d'acquérir une identité subjectivement cohérente et plausible. » (p. 181).

Le sentiment du normatif est partie prenante de cette construction de l'identité par identification : il se renforce à mesure que les autres significatifs qui entourent l'enfant convergent vers une même affirmation de l'interdit ou de l'obligé. Ainsi, si, non seulement sa mère manifeste sa réprobation lorsqu'il renverse sa soupe, mais aussi son père, ses grands-parents, etc., alors l'enfant intériorise la « norme généralisée » selon laquelle « *on* ne renverse pas la soupe » (p. 182).

Mais l'apport de Berger et Luckmann est aussi d'avoir mis en évidence une distinction entre la socialisation primaire de l'enfant et la socialisation secondaire, celle qui apparaît lorsque l'individu (vers l'adolescence) prend conscience de ce que le monde objectivé et transmis par ses parents n'était qu'un monde possible parmi d'autres. À ce moment, l'individu va, au sein des différentes sphères de socialisation secondaire dans lesquelles il intervient

(milieu professionnel...), reconstruire sa propre réalité, non sans user de nouveau des processus d'identification mais à un degré moindre que dans l'enfance.

De cette analyse, on en déduit une conception de l'individu comme engagé dans un travail permanent de construction de son identité dans des allées et venues permanentes entre l'individuel et le collectif, entre son identité et l'institué. Ce travail apparaît comme essentiellement constitué par *un effort pour naturaliser, dépasser le relatif, créer de l'absolu (même provisoire), de l'évidence, de l'objectif, afin de pouvoir exister et agir dans le monde*, effort qui vise simultanément, pour l'individu, à définir qui il est. L'individu dit (à lui-même et aux autres) qui il est en exprimant ce qu'il conçoit comme évident, comme naturel, dans la façon dont on peut se représenter la réalité. C'est ainsi que l'on peut concevoir *et* le rapport entre l'individuel et le collectif (l'individu est pénétré par le collectif, *via* l'identification, mais il ne lui est pas réductible, car il « digère » à sa manière les influences qu'il reçoit et en ressort quelque chose qui lui est spécifique³) *et* le changement historique⁴ — et ainsi, finalement, la place de l'individu dans le changement (Ughetto, 1998).

2. Individu et changement : l'identité en négociation avec le normatif

2.1. Événements restructurateurs et renégociation des identités individuelles et collectives

L'univers de la socialisation secondaire apparaît donc comme une série d'occasions pour reconsidérer et re-solidifier des certitudes constitutives du rapport au monde et de l'identité. Les règles apparaissent, de ce point de vue, comme les points d'ancrage de ces réflexions de l'individu. Ces occasions doivent être comprises comme des expériences à la fois individuelles et collectives, avec un rapport complexe entre les deux.

Ce sont, tout d'abord, nécessairement des *expériences individuelles* : le collectif ne peut faire faire à l'individu l'économie d'un effort pour se prononcer sur une règle et lui donner sens, selon sa propre subjectivité. C'est pour cette raison que nous invitons, plus haut, à ne pas sous-estimer la complexité du rapport individuel à la régulation de contrôle. Les règles qui s'imposent de façon hiérarchique aux salariés, mais aussi probablement toutes les institutions, sont appréhendées par l'individu simultanément, certes, comme contrainte extérieure, mais aussi comme proposition d'une signification pour un phénomène de la vie courante, proposition à l'égard de laquelle, même hétéronome, il n'est pas contraint de s'opposer mais à laquelle il peut aussi adhérer, qu'il peut s'approprier (l'obligation de ne pas fumer dans un train peut être vécue par un fumeur comme contrainte extérieure *et* comme interdiction prenant sens pour lui compte tenu de sa conception de la vie en société ; le souci du client peut être appréhendé par le salarié comme imposé par l'entreprise mais aussi comme

³ On voit qu'on peut respecter le principe holiste, sur lequel se fonde la théorie de la régulation, et faire sa place à l'individu. De ce point de vue, l'économie des conventions était une fausse réponse pour la théorie de la régulation, si l'on admet que la force contraignante de la convention, à la différence de celle de la norme, ne s'exerce pas en « pénétrant » l'individu mais bien en continuant de rester extérieure à sa subjectivité. Les analyses en termes de conventions se sont, cependant, tellement complexifiées qu'elles sont désormais parfois assez proches du point de vue que nous défendons.

⁴ « Subjectivement, le changement social est donc inséparable de la transformation des identités, c'est-à-dire à la fois des "mondes" construits par les individus et des "pratiques" découlant de ces "mondes" » (Dubar, 1991, p. 104).

faisant partie de sa propre conception du travail bien fait). Toute règle est amenée à devoir trouver place au sein du système personnel de significations qui permettent de se repérer et d'agir dans le monde et la règle de contrôle ne se voit pas *a priori* interdite d'être candidate à la création d'une certitude, d'une catégorie de pensée naturalisée pour l'individu qui y est soumis. Car l'identité est en jeu : les règles et les institutions se présentent à l'individu, à la fois, comme perturbatrices (elles l'obligent à créer du sens autour d'elles) et comme occasion de préciser qui il est.

Mais ces occasions sont également des *expériences collectives* : on élabore du sens pour soi, mais en prêtant attention au sens que tendent à donner à l'expérience ceux qui la partagent en même temps que soi. Ces processus d'élaboration du sens se révèlent, à la fois, produire du collectif, ayant une identité partagée, et désolidariser, déstructurer des identités collectives potentielles ou passées. C'est en particulier dans les périodes de changement que ces phénomènes peuvent s'observer. Ces périodes imposent, en effet, aux individus et aux groupes ce que l'on pourrait appeler des *événements restructurateurs*, des moments où les certitudes stabilisées, les catégories de pensée naturalisées, sont instabilisées et sont appelées à être reconsidérées. Les crises économiques (et plus spécialement les crises du régime de croissance et de la régulation) constituent de tels moments où se joue la renégociation des certitudes et, donc, des identités individuelles et collectives. L'évolution des formes de concurrence a, de ce point de vue, un rôle particulièrement important puisque, en soumettant les entreprises à l'épreuve du risque de la perte de rentabilité, de la faillite, du déclassement, etc., elle impose aux directions de ces entreprises — mais aussi aux différents niveaux hiérarchiques, jusqu'aux exécutants —, la remise en question de ce qui était acquis comme manière de se situer dans les rapports sociaux marchands et de production et oblige à reprendre un travail sur les catégories de pensée, sur leur naturalisation. Dans la période actuelle, à titre d'exemple, l'obligation de penser le client vient bousculer des identités, des conceptions, des pratiques qui pouvaient s'être construites autour de principes bureaucratiques, de production standardisée ou autres.

Mais les formes de la concurrence ne sont évidemment pas les seuls vecteurs d'un bouleversement des identités : celui-ci se situe dans toutes les formes institutionnelles, que ce soit au sein du rapport salarial lui-même (épreuve du chômage...) ou dans les rapports de gouvernance, etc.

Les acteurs vont alors devoir se montrer à la fois pragmatiques et théoriciens : la priorité, pour eux, face à des repères en voie de déstabilisation, est de recréer du sens, de se redonner des catégories de pensée naturalisées. Un certain pragmatisme l'emporte, qui se traduit notamment par le fait qu'ils « inventent » une nouvelle réalité qui peut mêler des tendances contradictoires qu'une analyse des scénarios possibles aurait eu tendance à assigner à deux trajectoires de résolution de la crise radicalement distinctes. Un exemple parmi d'autres est la tendance à faire coexister contrainte et autonomie, que l'on constate désormais dans l'évolution du modèle de travail (Ughetto, 2001). En même temps, dans la mesure où ces nouvelles orientations doivent trouver sens dans leur identité, les acteurs doivent les rationaliser en leur conférant une certaine logique, ils doivent les intégrer dans une nouvelle « théorie » du monde.

Pragmatisme et effort « théorique » se saisissent des diverses propositions de catégories de pensée avancées par les uns et par les autres, avec une propension à « lire » ces propositions en fonction de l'« expérience » (Dubet, 1994) propre au sujet. Cette expérience est à la fois individuelle et collective, dans la mesure où des catégories d'individus partagent

plus ou moins une même situation d'expérience (l'expérience d'être salarié, d'être ouvrier, etc.). Mais l'expérience commune ne l'emporte pas nécessairement sur le vécu individuel des nouvelles propositions : des individus peuvent se désolidariser du groupe auquel ils appartenaient en faisant le constat d'une divergence de vues croissante avec la tendance dominante de ce groupe et, inversement, s'affilier avec d'autres. Les événements restructurateurs n'impliquent donc pas seulement les catégories de pensée mais les groupes qui vont les constituer et les porter. C'est là que se joue un rapport complexe entre l'identité individuelle et les identités collectives. Aucune ne détermine mécaniquement l'autre ; il y a plutôt un mouvement de resourcement mutuel dans les évolutions de la première ou des secondes. Les individus se font auteurs de propositions et se mettent simultanément à l'écoute des propositions des autres, mais sans qu'aucune de ces propositions et donc de ces identités ne soit stabilisée. Important, évidemment, les individus qui vont se mettre davantage en avant, proposer à plus forte voix que d'autres un nouveau sens. Ceux-ci se mettent en situation d'exercer une influence plus forte en soulevant des questions que les autres ne se formulaient pas de cette manière (ou n'osaient pas formuler jusqu'au bout). Ce faisant, ils contribuent à nommer des aspects de la réalité et, ainsi, à les faire exister, faisant de la sorte un pas important en direction de nouvelles catégories de pensée naturalisées. Chacun peut ainsi se saisir de ces catégories en voie d'émergence, les lire, les interpréter selon son identité constituée ou selon les enjeux pressentis de renégociation de l'identité, bref se les approprier. Par ce mouvement, des rapprochements peuvent s'opérer autour de catégories et d'expériences partagées, recréant ainsi des identités collectives.

2.2. *Identité et légitimité des nouvelles régulations sociales*

L'identité, ce n'est pas seulement *se trouver* (avec et à travers l'autre), c'est aussi *se faire reconnaître* (par soi et par autrui, source d'une identité pour soi et d'une identité pour autrui — Dubar, 1991). C'est là que l'expérience d'une appartenance à des mondes sociaux différents prend son importance. Si chacun doit bien, quelle que soit sa position, essayer de constituer du sens autour de nouvelles catégories de pensée et de nouvelles pratiques qu'impose de rechercher un monde qui change, il le fait, cependant, en fonction de finalités différentes, et avec une emprise sur la réalité également distincte. Pour reprendre un exemple déjà utilisé, si le salarié est éventuellement disposé à se construire une valeur pour lui-même de l'« orientation client » que défend la régulation de contrôle, il n'en garde pas moins la conscience de ce que, pour son compte, l'enjeu (l'intérêt de son travail, sa reconnaissance auprès de ce client, etc.) n'est pas le même que pour son employeur, qui, lui, est fortement aiguillonné par l'impératif de valorisation de son capital. Les subjectivités peuvent donc trouver à s'accorder autour de catégories de pensée, elles ne sont pas amenées à fusionner (Ughetto, 2000a, b).

Il faut donc avoir en vue le sens que prend, pour les individus, l'opération de reconsidération des catégories de pensée et des identités. Il s'agit d'une opération « coûteuse », du point de vue subjectif, et ce coût ne peut être rendu supportable que si la finalité de l'opération offre la perspective d'une compensation, voire d'une certaine « rentabilité ». L'engagement de cette « dépense » d'ordre subjectif ne peut se concevoir sans que l'individu y associe un sentiment de ce qui lui est dû, surtout s'il se trouve dans une position subordonnée (où le travail de reconsidération lui apparaît fortement contraint par

l'intérêt d'un autre, plus que par le sien). L'opération doit se solder par une reconnaissance de l'effort accompli et de la nouvelle identité trouvée.

Les renégociations d'identités sont ainsi corrélatives de la reconstitution de sentiments de « droits à » (obtenir telle reconnaissance), de prétentions ou d'attente légitimes, dans la mesure où s'est reconstitué, chez chacun, un sentiment de sa personne, de sa dignité. Les événements restructurateurs sont donc inéluctablement des moments où vont se manifester des conflits de prétentions. Le tour que prennent ces conflits n'est d'ailleurs pas sans incidence pour le processus de renégociation des identités, notamment pour les individus et les groupes les plus fragilisés, qui font l'expérience d'une difficulté à faire reconnaître leur valeur et sont donc interrogés sur eux-mêmes par chacun des échecs qu'ils rencontrent. Les rapports sociaux, en effet, ne garantissent pas à chacun la reconnaissance des prétentions sur lesquelles l'individu ou le groupe a indexé, gagé, son identité⁵. Dans la mesure où ces prétentions, ces sentiments de « droit à », ne sont pas que des rigidités, comme le voudrait la théorie néo-classique, mais engagent des dimensions aussi fortes que l'identité et donc la capacité à agir, les moments restructurateurs font naître des besoins de régulation sociale, régulation des prétentions en conflit. La *légitimité* est exactement cela, à savoir l'émergence d'une solution « légitime » à tous, c'est-à-dire donnant le sentiment à chacun d'y voir à peu près reconnu ce qu'il juge comme attente légitime de sa part, attente ressentie comme ayant le droit d'être reconnue par l'autre. C'est là ce qui peut faire tenir les institutions.

On trouve dans cette conception de la légitimité de quoi réconcilier les deux perspectives que la théorie de la régulation avait eu tendance à distinguer : la formation d'un compromis social historique doté de légitimité a nécessairement à voir avec le processus — inscrit dans le temps — de renégociation des identités individuelles et collectives. Ces identités se construisent autour des sollicitations du « monde réel », qui s'impose à l'individu avec ses contraintes (son principe de réalité) et les diverses propositions de sens et d'action avancées au sein du « monde social »⁶. C'est là ce qui va fonder, en période de crise, le réaménagement des institutions. Mais cette ouverture sur le monde, de la part de l'individu, implique, en contrepartie, un besoin de reconnaissance de ses prétentions et de l'acte de concessions fait en direction des autres. Dès lors que chacun a l'impression qu'un compromis institutionnel exprime à peu près convenablement cette reconnaissance, les institutions deviennent, pour un temps, légitimes et peuvent, en retour, stabiliser les identités. Elles peuvent alors « normer » les comportements, et les régulations sociales peuvent soutenir la régulation économique.

Références

- Aglietta M., Brender A. (1984), *Les métamorphoses de la société salariale*, Paris, Calmann-Lévy.
 Aglietta M., Orléan A. (1982), *La violence de la monnaie*, Paris, PUF.
 Berger P., Luckmann T. (1966), *La construction sociale de la réalité*, trad. fr., Paris, A. Colin, coll. U.
 Boyer R. (sous la dir.) (1986), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.
 Boyer R., Saillard M. (sous la dir.) (1995), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
 Coriat B. (1990), *L'atelier et le robot. Essai sur le fordisme et la production de masse à l'âge de l'électronique*, Paris, C. Bourgois.
 Dejours C. (1998), *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Le Seuil.

⁵ C'est notamment ce qui fonde l'idée marxienne de l'aliénation en régime capitaliste.

⁶ Sur le monde réel et social imposant à l'individu l'épreuve de sa résistance, voir Dejours (1998).

- Dubar C. (1991), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, coll. U, nouv. éd., 1995.
- Dubar C. (2000), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, coll. Le lien social.
- Dubet F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Le Seuil.
- Marx K. (1867), *Le capital. Critique de l'économie politique*, livre I, « Le développement de la production capitaliste », trad. fr., rééd., Paris, Éditions sociales, 1977.
- Reynaud J.-D. (1988), « Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie*, tome XXIX, n° 1, janv.-mars.
- Reynaud J.-D. (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, A. Colin, coll. U.
- Tertre C. (du) (1989), *Technologie, flexibilité, emploi. Une approche sectorielle du post-taylorisme*, Paris, L'Harmattan.
- Ughetto P. (1998), *A la recherche d'un nouveau modèle d'emploi. Dynamique des changements structurels et institutionnels affectant le travail et l'emploi*, thèse, université Paris-IX.
- Ughetto P. (1999), « Institutions et histoire, fondements communs des hétérodoxies ? », *Économies et sociétés*, HS, n° 35, tome XXXIII, n° 1, janv.
- Ughetto P. (2000a), « L'entreprise dans l'économie des conventions », *Revue économique*, vol. 51, n° 1, janv.
- Ughetto P. (2000b), « Problématiques hétérodoxes du travail en économie : quel avenir ? », *Économies et sociétés*, série AB, n° 21, tome XXXIV, n° 4, avr.
- Ughetto P. (2001), « Tendances contradictoires de l'évolution du travail et renouvellement des analyses. Une interprétation à partir des représentations de l'acteur patronal », *Revue de l'IRES*, à paraître.